

MARDI
28 MAI 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. BRESSON ET BOURGOIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.
Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIEME ANNÉE.

191.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	15	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

28 mai 1832, saisie de la *Gazette d'Anjou*, charivari au procureur général de Bourges. — 29 mai 1831, troubles à l'église Notre-Dame à Grenoble; troubles sérieux à Beaucaire; saisies du *Journal du Bourbonnais* à Moulins et de la *Tribune*.

Le Jury.

L'institution admirable que nous devons à la raison et au courage de nos pères, subit les nécessités de toute innovation. Elle s'essaie jusqu'à ce qu'elle ait cessé d'être une nouveauté au milieu de nos vieilles habitudes de servilité. Comme il reste encore, chez certains hommes, quelque chose de l'injustice et de la dureté du maître, nous n'avons pas tous perdu la timidité de l'esclave; l'empreinte de nos fers n'est pas entièrement effacée. Plus d'une fois, le nouvel affranchi tremble quelques instans de son audace; plus d'une fois, il s'effraie de l'usage qu'il fait d'une liberté qu'il ne connaît pas bien encore.

C'est une chose assurément fort affligeante, que de voir ceux que nos lois actuelles proclament les plus sages et les plus éclairés d'entre nous, se montrer légers et inconséquens en matière aussi grave que la liberté et la fortune de leurs concitoyens; mais il faut beaucoup moins leur en faire reproche qu'à l'ignorance générale qui nous étroit encore. — Les jurés qui condamnent en matière de presse se flagellent eux-mêmes; ils font un acte impie, car ils veulent restreindre et mutiler le plus noble attribut que nous ayons reçu de la nature, celui de la pensée.

Que voulez-vous? Le malheureux Espagnol qui meurt de misère à côté des moines engraisés de ses sueurs, ne crie-t-il pas encore *vivent les moines!* — Les aveugles bataillons du bourreau des Polonais ne prient-ils pas le ciel de lui accorder longues années? Et chez nous-mêmes, ne voit-on pas le soldat qui ne devrait se servir de son

glaiive que pour faire respecter la frontière, en frapper souvent ses concitoyens en criant *vive le roi!*

Qu'est-ce que tout cela prouve, sinon que nous commençons seulement à balbutier le mot de liberté, dont nous ne comprenons pas encore le sens.

Laissez-nous croire que les jurés qui condamnent le font en conscience, comme ceux qui acquittent; laissez-nous croire qu'ils agissent libres de toute influence du pouvoir; il nous serait trop pénible de renoncer à cette conviction. Mais souffrez aussi que nous fassions usage de tous nos moyens pour les éclairer, car c'est notre mission à nous de dissiper par la lumière les maux que d'autres veulent réaliser dans les ténèbres.

Nous disions, il y a près de dix-sept mois, devant la cour d'assises de la Seine, que la pensée de l'homme est une fonction aussi inviolable que toutes les autres, que toute persécution dirigée contre la plus sublime des facultés humaines est un crime, et qu'un temps viendra où le souvenir des entraves imposées à l'intelligence, produira le sentiment de colère et de mépris que fait naître aujourd'hui la mémoire des cruautés de Louis XI ou du despotisme de Louis XIV.

Cette proposition que nous avançons alors, vient d'être habilement développée devant le jury lyonnais, qui ne l'a pas comprise. — Tant pis pour lui s'il a préféré les déclamations creuses et les stupides fureurs de M. Leuillon-Thorigny, à l'argumentation puissante de MM. Dupont et Périer. — Lumière, lumière au jury de Lyon! Nous ne saurions trop le redire, l'ignorance est cause de tous nos maux; mais quelques écarts ne sauraient ébranler la reconnaissance qui nous attache au jury, ni nous faire concevoir la moindre inquiétude sur ces bienfaits à venir. — Il faut bien qu'il s'imprègne des sentimens et des volontés du pays, car il est l'expression du pays même. — Ce n'est pas lui qui forme un corps isolé dans l'état, conservant ses croyances à part, ses traditions et ses us et coutumes, car il se retrempe chaque jour dans les flots de la pensée publique. Or, cette pensée lui dit aujourd'hui qu'elle ne veut plus de condamnations en matière

de presse. Ne la voyez-vous pas réunir tous ses moyens pour les paralyser? Connaissez-vous beaucoup des condamnations pécuniaires auxquelles les citoyens ne se soient empressés de souscrire depuis quelque temps? Et le bon sens et l'humanité ne se révoltent-ils pas de plus en plus contre la honteuse habitude d'infliger les peines corporelles à celui qui n'agit sur ses semblables que par son intelligence?

TRÉLAT.

LE GÉRANT DE LA *GLANEUSE*

A Messieurs PELLENG, préfet de l'Isère; B. PAGÈS, sous-préfet de la Tour-du-Pin; COURNON, sous-préfet de Vienne.

Permettez-moi, Messieurs, de vous témoigner hautement ma reconnaissance pour le service que vous venez de rendre à la cause républicaine en général et à la *Glaneuse* en particulier. Des fonctionnaires et des officiers de la garde nationale avaient souscrit pour la *Tribune* et tout me porte à croire que vous-mêmes, messieurs, figuriez sur ces listes de souscription sous des noms anonymes, car vous êtes républicains et c'est en vain que vous prétendriez le contraire, j'en appellerais à vos actes administratifs. Je sais bien que vous professez le plus grand dévouement pour la monarchie constitutionnelle; mais il est bien évident pour moi que vous n'embrassez notre monarchie-citoyen que pour mieux l'étouffer. Votre conduite ne prouve-t-elle pas que votre intention est de contribuer à écraser sous le poids du ridicule l'auguste souverain qui a daigné se dévouer pour le bonheur de la France? Vous, Monsieur le Préfet, je dois vous rendre justice; vous avez franchement abordé la question; quelques lignes de votre circulaire ont suffi pour faire à la monarchie plus d'ennemis que ne lui auraient fait d'amis toutes les poignées de mains passées, présentes et futures. Quant à vous, Monsieur Pagès, vous avez poussé plus loin la théorie du ridicule appliqué aux fonctions administratives. M. Berger, maire de Montcaras, vous avait écrit une lettre pleine de dignité. Tout autre que vous se serait cru dans l'obligation de répondre à cette missive avec calme et modération. Oui, mais vous perdiez une belle occasion de déverser le ridicule sur la monarchie dans la personne d'un fonctionnaire; vous n'avez pas commis une telle faute, et pour ma part je vous en remercie. Vous avez provoqué en duel M. Berger, vous lui avez demandé une réparation *les armes à la main*; vous vous êtes institué le Don Quichotte du juste-milieu, et les plaisanteries qui circulent depuis quelques jours dans le département à l'occasion de ce cartel administratif vous ont mérité un brevet de perfectionnement de l'art du ridicule. Aussi, lorsque nos doctrines auront triomphé, vous obtiendrez sans doute la place de maître d'armes des enfans du président de la république française, si toutefois le président de la république a des enfans, ce qu'il faut bien espérer.

Pour vous, M. Cournon, je vous dois une mention particulière: votre lettre, adressée aux fonctionnaires et aux officiers qui ont souscrit pour la *Tribune*, est un petit chef-d'œuvre que je me propose de faire imprimer sur vélin pour le transmettre à la postérité la plus reculée. Peut-être même serait-il prudent, afin de mettre ce chef-d'œuvre à l'abri des injures du temps, de l'enfermer dans un bocal sur lequel on pourrait placer l'étiquette suivante: *Extrait de jésuitisme concentré*. Bravo,

M. Cournon, bravo. L'histoire vous surnommait le *Curtius administratif*. Vous vous êtes dévoué pour la cause sacrée de la république. Il n'est pas une phrase de votre circulaire qui ne soit un soufflet appliqué sur votre joue, mais ces soufflets retombent de tout leur poids sur la monarchie citoyenne. M. Cournon, la patrie sera reconnaissante.

Il serait presque inutile maintenant de signaler le service que vous venez de rendre à la *Glaneuse*. De nombreuses souscriptions avaient été ouvertes dans votre département, le zèle des républicains pouvait être refroidi, et cependant nous étions condamnés à quatre mille francs d'amende. Il fallait réchauffer ce zèle, il fallait engager les républicains de l'Isère à souscrire pour la *Glaneuse*. C'est ce que vous avez fait avec une adresse qui mérite les plus grands éloges. Les hommes de notre parti sont gens de cœur, les menacer d'une destitution pour les punir d'un acte de patriotisme, c'était les engager à le renouveler; aussi n'avez-vous pas manqué de saisir une si belle occasion. Parcourez nos listes de souscription, vous y verrez avec plaisir que le succès a couronné vos efforts.

Il me reste maintenant, messieurs, une prière à vous adresser. Lorsque vous m'enverrez le montant de vos trois souscriptions en faveur de la *Glaneuse*, n'allez pas commettre l'imprudence de signer *Pellenc, Pagès et Cournon*, on vous destituerait et que deviendrait alors le parti républicain privé de l'appui de votre trinité tutélaire.

Agrérez, etc.

.....

SOUSCRIPTION

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE

DE QUATRE MILLE FRANCS.

A laquelle la *Glaneuse* a été condamnée par le jury de Lyon, le 17 mai.

(1^{re} Liste ouverte à la Tour-du-Pin.)

Berger (Paul), maire de Montcaras, 5 fr. — Biessy aîné, commandant de la garde nationale de Cusieu, 2 fr. — Thevenet, huissier, adjudant-major de la garde nationale, 2 fr. — Borel, porte drapeau de la garde nationale, 50 c. — Candy, membre du conseil municipal de Montcaras, 25 c. — Compas, adjoint de Montcaras, 50 c. — Cholla, (Eugène), 2 fr. 50 c. — Lanet aîné, capitaine de la garde nationale, 2 fr. — Baudrand, ex-notaire, lieutenant de la garde nationale, 2 fr. — Marmonnier, capitaine de la garde nationale, 1 fr. — Lanet cadet, lieutenant de la garde nationale, 1 fr.

Total, 49 r. 75 c.

Nous donnerons incessamment la seconde liste de souscription.

SOUSCRIPTION OUVERTE

A BOURG

Plusieurs patriotes de Bourg: CENT FRANCS.

SOUSCRIPTION

des membres de l'association pour la liberté de la presse de Dijon.

Dijon, le 17 avril 1833.

Monsieur le rédacteur,

Je vous envoie ci-joint un mandat de cent francs; la commission regrette bien sincèrement que ses modiques ressources ne lui permettent pas de disposer d'une somme plus considérable. Il faut espérer que l'extention que nous nous proposons de donner à notre association, nous mettra à même de secourir, d'une manière plus efficace, les journaux en butte à la haine du pouvoir. L^a

3

presse est notre sauve-garde ; nous ferons tout pour la conserver libre et indépendante.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le secrétaire, MATHIEU.

2^{me} Liste ouverte au bureau de la Glaneuse.

Breton, artiste, 5 fr. — Allermé, id. 2 fr. — Letrouveur, id. 2 fr. — Prudent, id. 3 fr. — Barqui, id. 2 fr. — Baudoin, id. 2 fr. — Cécicourt, id. 1 fr. — Danguin, id. 1 fr. — Auguste, id. 50 c. — Félix, id. 50 c. — Joanny, id. 1 fr. — Verdellet, id. 1 fr. — Jules Ferrand, id. 1 fr. — Un artiste, 2 fr. — Une artiste, 2 fr. — Mme. Brunet, id. 1 fr. — Un artiste, 50 c. — Biscard, musicien, 50 c. — Oray, id. 50 c. — Un musicien, 50 c. — Une clarinette, patriote, 50 c. — Mons, 50 c. — Henne, 50 c. — Victor, 1 fr. 50 c. — Antoine, 1 fr. 50 c. — Alexandre, 1 fr. 50 c. — Chardron, 1 fr. 50 c. — Roland, 1 fr. — Chevrot, cafetier à Chapouneau, 1 fr. — Neyret, 2 fr. — Verdat, 1 fr. 50 c. — Un propriétaire, 50 c. — Un musicien, 50 c. — Perret, 1 fr. — Vincent, 2 fr. — Giraud de Chapouneau, 75 c. — Rovonon condamné à 7 jours de prison, 16 fr. d'amende et aux dépens pour avoir voulu mettre un tambour dans sa caisse, 1 fr. — Briat, 50 c. — Berché, 50 c. — Biron, 50 c. — Un patriote, 1 fr. — Un id. 50 c. — Henry, 2 fr. — Un patriote, 50 c. — Un id. 50 c. — Messy, 50 c. — Beaud, 50 c. — Messy cadet, 50 c. — Un nerveux, 50 c. — Dru, 1 f. — Valette, 50 c. — Bernard, 50 c. — Morel, 50 c. — Bocri, 50 c. — Philippe, 50 c. — Perret, 1 f. — Un juste-milieu, 1 f. — Charles, 1 f. — D., 2 f. — B., 50 c. — Un anonyme, 1 f.

Total. 65 f. 75 c.

On lit dans la Tribune :

« La Glaneuse, qui avait eu un premier succès auprès du jury, a été plus malheureuse dans sa seconde lutte. La cour a infligé au gérant une peine extrêmement sévère : 15 mois de prison et 4,000 fr. d'amende. Ce journal annonce aujourd'hui que cette nouvelle persécution ne renversera pas la tribune populaire qui a été si utile au parti républicain.

« Le devoir des patriotes est de concourir au paiement de cette amende. Nous qui avons si souvent éprouvé leur dévouement, et qui chaque jour recevons des preuves nouvelles de leur sympathie, nous les prions de reporter à la Glaneuse quelques-uns de ces témoignages de bienveillance.

« Nous ouvrons donc une souscription en faveur de ce journal, et la Tribune souscrit la première pour 200 fr. »

Châlons-sur-Saône, le 25 mai 1835.

Monsieur le rédacteur,

Il est du devoir de tous les citoyens qui professent les principes politiques que vous avez si généreusement défendus jusqu'à présent, de contribuer autant qu'il est en leur pouvoir au paiement des amendes auxquelles vous avez été et pourrez être condamné. Je viens donc vous prier d'accepter la modique somme de cinq francs, pour ma cotisation à l'amende de quatre mille francs, prononcée contre vous par le jury lyonnais.

Salut et fraternité,

J. H..... combattant des 5 et 6 Juin.

THÉÂTRES.

La représentation de la Vestale dont la partition dormait depuis plusieurs années dans les magasins de la direction, avait attiré jeudi la foule au Grand-Théâtre ; c'était une solennité dramatique et nous nous empressons

d'avouer que jamais Spontini n'avait trouvé à Lyon de plus dignes interprètes. La tâche du journaliste est facile lorsqu'il ne doit enregistrer que des succès. Procédons par ordre : Mme. Dérancourt, dont la voix pure et suave a été couverte d'applaudissements, s'est montrée tragédienne habile dans le rôle de Julia ; elle a été admirable dans le final du second acte. Cette scène n'a jamais été rendue à Paris avec tant de vérité. Mme Bibre-Vadé qui débutait par le rôle de la grande-prêtresse, joint aux avantages d'un beau physique une voix étendue et une excellente méthode. Nous avons remarqué dans le timbre de cette artiste des cordes graves qu'on rencontre rarement dans une voix de femme. Le succès de madame Bibre-Vadé a été complet. Dérancourt, qui jouait Licinius, est définitivement adopté par le public. Le grand-opéra semble mieux convenir à cet artiste que l'opéra-comique. Gustave Blès possède une superbe basse-chanteuse ; il a joué le rôle du grand-prêtre en véritable tragédien. Tilly s'est montré ce qu'il est toujours un chanteur habile, c'est un défaut d'habitude dont nous l'engageons dans l'intérêt du public à ne jamais se corriger. Nous devons une mention particulière aux chœurs qui ont été exécutés avec un ensemble et une précision remarquables.

En rendant compte des débuts des Célestins, nous avons commis un oubli que nous nous empressons de réparer. Tony, jeune artiste qui remplace Adam, a obtenu un succès bien mérité. Cet acteur, élève de la nouvelle école, se distingue par une diction pure et une profonde entente de la scène. Nous lui conseillons cependant de ne pas se laisser étourdir par les applaudissements du parterre ; ils pourraient l'entraîner dans la voie de l'exagération. Il est destiné par la nature de son emploi à jouer des rôles dont les caractères sont souvent pris pour de la nature. Qu'il se garde bien de les forcer, car dès ce moment il cesserait d'être vrai. Nous avons cru dans l'intérêt de cet artiste devoir lui signaler un écueil qu'il ne manquera pas sans doute d'éviter.

Samedi dernier notre excellente actrice, M^{me} Herliska qu'une maladie grave avait tenue pendant quelque temps éloignée de la scène a fait sa rentrée aux Célestins dans *Matin et Soir* et *Ninette à la cour*. Il est inutile de dire qu'elle a été accueillie avec enthousiasme. En réparant sur la scène M^{me} Herliska vient d'ouvrir pour nous le grand livre des tribulations ; lorsque nous aurons dit *c'est bien, c'est charmant, c'est ravissant*, il faudra recommencer et alors nous nous répéterons, ou se frapper le front et s'arracher des poignées de cheveux pour trouver de nouvelles expressions vous avouerez que c'est bien terrible et cependant nous n'avons pas le courage d'en vouloir à M^{me} Herliska.

Nous profiterons de l'occasion pour dire un mot d'Allermé qui a joué le rôle de Gustave dans l'*Oubli*. Il nous appartient peut-être plus qu'à tout autre de le venger de quelques sifflets opiniâtres contre lesquels le public a du reste protesté. Nous avons naguère jugé ce jeune artiste avec sévérité il nous a offert l'occasion de lui accorder des éloges nous devons nous empresser de la saisir. Il a mis de la chaleur et de l'entraînement dans son rôle dont il a bien saisi le caractère ; nous lui recommandons seulement de modérer la fréquence de ses gestes. Allermé a des dispositions, il écoute les conseils et ne se

distingue pas contre la critique. Qu'il travaille et il réussira.

REPRÉSENTATION

AU BÉNÉFICE DE M^{lle} HENRIETTE BEAUDOIN.

Il aura foule ce soir au théâtre des Célestins, et cette fois nous promettons au public que son espoir ne sera point trompé. Cette représentation est composée de la manière suivante : *l'Île d'amour ou le bal et la mort*, vaudeville en trois actes qui nous promet, dit-on, de fortes émotions. La reprise des *Vieux péchés*, vaudeville dans lequel M^{me} Herdliska est si ravissante et Breton d'un comique si original. Le *Gardien*, vaudeville du Gymnase, qui a obtenu un succès immense sur tous les théâtres où il a été représenté, cet ouvrage est monté avec soin, les rôles sont confiés à Mesdames *Faivre* et *Herdliska*, et à *Prudent* et *Rousseau*, à tous ces éléments de succès viennent se joindre l'intérêt qu'inspire la bénéficiaire et le désir qu'éprouvera sans doute le public de lui prouver qu'il sait récompenser le zèle dont M^{lle} Baudoïn a donné tant de preuves surtout pendant la durée de la longue maladie de M^{lle} Herdliska. Nous le répétons donc il y aura foule ce soir aux Célestins.

4

GLANE.

— En votant l'emprunt grec nos députés se sont montrés quasi arabes.

— On a dit de Napoléon : « La mort du duc d'Enghien est une tache que toutes ses victoires n'effaceront pas. » Eh ! bon Dieu, qu'aurait-on donc dit de lui si, du fond de son cabinet, il avait signé l'arrêt de mort de tout un peuple.

— La princesse *Victoria*, demandée en mariage par *Rosolin*, s'occupe, dit-on de botanique. Puisqu'elle aime les *simples* c'est un mariage qui se fera.

— *Chose* est atteint de la grippe ; on dit même qu'il l'a donnée à deux de ses gens ; c'est la première fois qu'il donne quelque chose.

— Depuis le premier janvier jusqu'au 30 septembre 1852 les persécutions dirigées contre la presse donnent ce résultat : Saisies 135 ; — jugemens 142 ; — mois de prison 914 (76 ans 2 mois) ; — amendes 216,800 fr. Vive la liberté !

— *Rosolin* a fait dire au fils de Bonaparte, qui le provoquait en duel : Je ne me bats qu'à la chandelle, c'est moins dangereux qu'à l'épée.

— Un juste-milieu disait à un patriote : Voyons, que préférez-vous les jésuites ou le juste-milieu ? — Autant vaudrait, lui répondit le patriote, me donner le choix entre les coups de bâton et la schlague.

— Un enfant pleurant à chaudes larmes disait à sa maman : Fais donc finir Jules, il m'appelle toujours juste-milieu.

— *Chose* a écrit à son ami *Nicolas* pour lui demander la permission d'avancer de dix minutes l'heure de son dîné.

BULLETIN DES ANNONCES.

Jolie maison de campagne meublée, avec dix bicherées de fonds environ, en prés, terres, vignes et jardins, le tout situé à Gény, hameau du Péron, près Neuville sur Saône, et à dix minutes des eaux minérales qui sont sur le port, ayant la même vertu que celles de Charbonnières. Plusieurs voitures par terre et par eau font tous les jours, deux fois le matin et le soir, ce trajet de Neuville à Lyon et retour. La maison et le clos sont une forte éminence d'où l'on découvre de très beaux points de vues. S'adresser sur les lieux au sieur Bouchanin, menuisier, et à M^e Péroud, notaire, à Neuville, on donnera des facilités pour les paiemens.

CAFÉ RESTAURANT.

Ce nouvel établissement est situé à l'angle de la place Louis XVIII, cours du Midi, quartier de Perrache. Il offre aux consommateurs un vaste salon de cent couverts et des appartemens particuliers ; le tout fraîchement décoré.

On peut y dîner souptueusement et à des prix très modérés.

Bazar Lyonnais, Galerie de l'Argue.

Parapluies en soie montés sur balaine, 10 f. 50 c.	} et au-dessus.
Id. en coton 4 50	
Ombrelles façonnées 10 25	
Id. unies 7 25	

A VENDRE un fond de café bien achalandé. S'adresser au bureau du journal.

HOTEL DE L'ISÈRE, RUE PARADIS, N° 4.

On y sert des DINERS à 1 fr. 25 c., composés de trois plats, potage, dessert, demi-bouteille, ou 1 fr. 50 c., bouteille entière. DINERS à 2 fr., cinq plats, potage, dessert, une bouteille de vin vieux.

RESTAURANT, GRANDE RUE MERCIÈRE, N° 56,

Au fond de l'allée.

On sert à toute heure à la carte et au prix fixe, dîner à 1 fr. 25 c., composé de potage, trois plats, dessert, demi-bouteille, pain, et 1 fr. 50 c. la bouteille pleine. Déjeuner à 90 c., composé de potage, deux plats, demi-bouteille et pain.

On loue des chambres garnies au jour et au mois, on donne des cabinets aux sociétés qui veulent être séparées. On reçoit des pensionnaires.



COLOSSE DU NORD.

Visible tous les jours de 10 heures du matin jusqu'à 10 du soir, dans la grande loge où était M. de Linski, quai de Retz,

Ce jeune homme, le seul que l'on ait encore vu d'une aussi haute stature, est âgé de 25 ans, sa taille est de 7 pieds 4 pouces.

Toutes les proportions de son corps sont exemptes de défauts et parfaitement d'accord avec sa prodigieuse conformation.

Prix des places :

Premières, 50 c. Secondes, 25c.

A VENDRE OU A LOUER.

Un fond de café-cabaret propre à tenir restaurant, dans une des plus jolies promenades des Brotteaux, près les montagnes Françaises, comprenant maison et hangar ; tente, tonne et jardin, avec pompe sous ledit hangar ; le tout sur le terrain des hospices, et ayant pour enseigne CAMP-NATIONAL.

S'y adresser, avenue de Vauban, rue de Sully ; ou galerie de l'Argue, escalier I, à l'entresol.

S'adresser au bureau de notre journal.

J. A. GRANIER, Gérant.